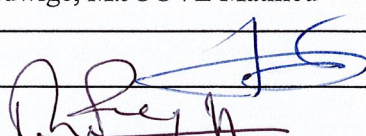




**PV DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU samedi 14 décembre 2024**  
**A 9h30 - SALLE DU CONSEIL**

<b>Date de convocation</b>	05/12/2024
<b>Liste des présents</b>	M. RUAT Gilles, Mme CARLET Annie, M. ATTARD Yves, M. RICHARD André, Mme BARBALT Catherine, M. MARTIN Pascal, M. COHADE Serge, M. PAYS Robert, M. ROYER Christian, M. VIALLET David
<b>Liste des absents avec procurations</b>	Mme LIONNET Andrée a donné procuration à M RUAT Gilles Mme PELET Carole a donné procuration à Mme CARLET Annie
<b>Liste des absents</b>	Mme VIGOUROUX Edwige, M. JOUVE Mathieu
<b>Président de séance</b>	Gilles RUAT
<b>Secrétaire de séance</b>	Robert PAYS 
<b>Approbation du PV du dernier conseil municipal</b> : le PV du conseil du 04/11/24 a été validé à l'unanimité	

**Délibération n°2024/96 : Demande de subvention DETR 2025 – Réparation de la voirie communale classée**

Pour ne pas impacter le budget communal trop lourdement, il est impératif de phaser l'entretien des routes. Pour 2025, les travaux vont porter sur les villages de : Ste Marie des Chazes, Lair, Silcuzin, Vacheresse, RD590 à Plancherresse, l'accès au cimetière, l'accès à la Salle Paroissiale et le stade municipal. Demande d'une subvention DETR à hauteur de 40 % du montant total des travaux (142 230 € TTC) et marché donné à l'Entreprise Cubizolles de Saugues

*adoptée à l'unanimité*

**Délibération n°2024/97 : Révision des tarifs des services municipaux pour 2025**

*cf. tableau affiché en mairie et ci-joint*

*adoptée à l'unanimité*

**Délibération n°2024/98 : Révision des tarifs du camping municipal pour 2025**

*cf. tableau affiché en mairie et ci-joint*

*adoptée à l'unanimité*

**Délibération n°2024/99 : Fixation de prix de terrains lotis à SIAUGUES STE MARIE Lotissements « Les Bords de l'Etang »**

Le CM fixe le prix de vente à 25 €/m<sup>2</sup> pour les parcelles situées au lotissement "Les Bords de l'Etang" et autorise le Maire à signer les différents actes relatifs à ces ventes

*adoptée à l'unanimité*

**Délibération n°2024/100 : Avenant de convention de mandat SEM - Lotissement « Les Bords de l'Etang »**

Le montant de la rémunération forfaitaire telle qu'elle résulte du montant définitif des travaux après appel d'offres et décompte des prestations est inférieure de 631 € HT par rapport au montant initial HT. Il est donc nécessaire de signer un avenant à la convention signée en 2023.

*adoptée à l'unanimité*



**Délibération n°2024/101 : annule et remplace la délibération n°2024/55 du 14/06/2024 - Stade de Laniac – Projet de réaménagement et demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)**

Décision de solliciter une subvention auprès du FAFA. Actualisation du plan de financement qui doit inclure cette subvention (36 % du montant total HT des travaux, soit 8 000 € sur 22 074,27 € HT)

*adoptée à l'unanimité*

**Délibération n°2024/102 : Validation des choix de la CAO – Sécurisation de l'alimentation en eau potable : captage d'une nouvelle ressource (source Guissou) et interconnexion des réseaux**

Décision de signer le marché avec l'entreprise Chevalier de Brioude pour un montant de 147 485,00 € HT

*adoptée à l'unanimité*

**Délibération n°2024/103 : Avenant n°1 - Lot 2 « Charpente-couverture » - Marché de Réhabilitation de l'ancienne salle paroissiale en gîte d'étape et halle couverte**

Le zinc initialement prévu pour la couverture du auvent se trouve inadapté à une tenue longue durée. Avenant signé pour qu'il soit remplacé par du zinc « slate ».

*adoptée à l'unanimité*

**Délibération n°2024/104 : Acquisition des murs - Projet de reprise du Relais 43**

Acquisition par la commune des bâtiments du Relais 43 situés tènement K 257; terrasse en K 202, accord du Conseil pour signer la vente pour une valeur de 110 000 €.

*adoptée à l'unanimité*

**Délibération n°2024/105 : Validation des devis de missions d'étude - Projet de reprise du Relais 43**

Suite à la décision d'acquérir les bâtiments du Relais 43, et afin de définir les travaux de rénovation prioritaires, les devis suivants ont été validés :  
Cabinet d'architecte : ARCADIEM - Carine BERNARD : 3 005 € HT  
AVP Ingénierie : 1 600 € HT  
APAVE : 900 € HT

*adoptée à l'unanimité*

**Délibération n°2024/106 : Clôture du Mandat de Travaux - Aménagement de deux lotissements communaux à Siaugues-Sainte-Marie**

La SEM du Velay a conduit les travaux d'équipement et de viabilisation de deux lotissements communaux à vocation d'habitation. Le Conseil approuve le bilan de clôture présenté par la SEM et lui donne quitus pour sa mission de mandataire.

*adoptée à l'unanimité*

**Délibération n°2024/107 : Admission de créances en non-valeur**

Le Comptable public n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits de certains administrés de la commune (budget Assainissement : 114,94 €; budget Eau : 143,52; budget Station service : 0,90 €).  
Décision d'admettre le montant total de ces créances 259,36 € en non-valeur.

*adoptée à l'unanimité*

**Délibération n°2024/108 : Décision Modificative n° 2 – Budget Eau**

Diminution de crédits : D-6156 Maintenance (-76,33 €)  
Augmentation de crédits : D-6611 Intérêts réglés à l'échéance (+76,33 €)

*adoptée à l'unanimité*

**Délibération n°2024/109 : Décision Modificative n° 2 – Budget Assainissement**

Diminution de crédits : D-61523 Entretien et réparation réseaux (-170,63 €)  
Augmentation de crédits : D-66111 Intérêts réglés à l'échéance (+170,63 €)

*adoptée à l'unanimité*

**Délibération n°2024/110 : Décision Modificative n° 2 – Budget général**

Certains ajustements des comptes sont effectués en fin d'année sans modifier l'équilibre du budget général.  
en dépenses de fonctionnement : + 11 000€  
dû essentiellement à une augmentation des coûts de l'énergie et de l'entretien du matériel et de la voirie.  
en recettes de fonctionnement : + 11 000 €  
dû à l'augmentation des produits de gestion ( location logements...)

*adoptée à l'unanimité*

**Délibération n°2024/111 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025**

Décision de mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite des crédits suivants :

Au BUDGET PRINCIPAL, chapitres 21 et 23 :

- Cpte 21312 : Bât scolaire : 20 000 €
- Cpte 21318 : Autre bât publics : 40 000 €
- Cpte 2151 : Réseau voirie : 20 000 €
- Cpte 2158 : Autres installations : 20 000 €
- Cpte 2313 : Constructions en cours : 400 000 €

Au BUDGET EAU, chapitre 21 :

- Cpte 213 : Construction : 250 000 €

*adoptée à l'unanimité*

**Délibération n°2024/112 : Travaux Extension BT Centre Technique Municipal**

Approbation de l'avant-projet des travaux et réalisation de ceux-ci par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire. Fixation de la participation de la commune à hauteur de 20 % du montant total des travaux (6 923,28 €HT), soit 1 384,66 €. Ce montant sera revue en fonction du décompte définitif.

*adoptée à l'unanimité*

**Délibération n°2024/113 : Fixation de la contre-valeur au titre de la redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025**

Fixation 0,084 € HT /m3 la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2025. Cette contre-valeur est assujettie à la TVA au taux de 10 % suivant la réglementation en vigueur.

*adoptée à l'unanimité*

**Délibération n°2024/114 : Fixation des contre-valeurs au titre de la redevance Consommation d'eau potable et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025**

Fixation 0,02 € HT /m3 la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1er janvier 2025. Cette contre-valeur est assujettie à la TVA au taux de 5,5 % suivant la réglementation en vigueur.

*adoptée à l'unanimité*